

Année universitaire 2018/2019

Note de cadrage pédagogique du Dossier professionnel réflexif

La validation de l'UE « Exercice du Métier » proposée dans le cadre des DU EEF repose sur l'évaluation d'un dossier professionnel réflexif. Ce dossier prend appui sur différentes expériences professionnelles significatives du fonctionnaire-stagiaire vécues en première personne au cours de son année de stage. Celui-ci mobilise les enseignements méthodologiques, scientifiques et professionnels des différents éléments de formation constitutifs de l'UE « Exercice du métier » pour interroger cette expérience professionnelle dans toutes ses dimensions¹.

L'enjeu de ce travail réflexif est de permettre au fonctionnaire-stagiaire de prendre conscience de son **parcours de construction de compétences professionnelles, engagé depuis le Master MEEF**, voire antérieurement, et de le mettre en **perspective** par une nécessaire **prise de recul** par rapport à son expérience immédiate².

Il est impératif de tenir compte des perspectives interdégradés, intercycles, voire pluridisciplinaires, spécifiques à ce Diplôme. La réflexion professionnelle s'élabore ainsi notamment dans le **cadre collectif de la formation**.

Le dossier fera l'objet d'une **évaluation par le formateur ESPE référent du dossier**, chargé de l'accompagnement professionnel du fonctionnaire-stagiaire inscrit en DU EEF. En cas de note inférieure à 10/20, une procédure de double correction sera mise en place par la responsable des Parcours adaptés. Le directeur de l'ESPE Lille Nord de France s'appuiera sur ces éléments, mais également sur les bulletins de visite établis au titre de l'ESPE, pour émettre son avis sur le processus de formation du fonctionnaire-stagiaire au titre de la procédure de **titularisation**.

0. Principes du travail demandé

Pour mener ce travail réflexif, basé sur une démarche de type recherche et ancré dans l'exercice de son futur métier, l'étudiant fonctionnaire-stagiaire devra faire preuve des capacités suivantes :

- Accéder à, s'appropriier et synthétiser des connaissances
- S'inscrire dans une démarche de recherche
- Analyser et interpréter des données et des résultats
- Dégager des perspectives professionnelles

1. Attendus

Le dossier de 30 à 40 pages hors annexes s'articulera autour de **deux expériences professionnelles significatives vécues en première personne, associées à leurs compétences professionnelles de référence**. Ces deux expériences constituent le cadre au sein duquel l'évolution des compétences peut être analysée.

¹ Il va de soi que des éléments d'expériences et les acquis scientifiques et pédagogiques antérieurs des fonctionnaires-stagiaires peuvent être convoqués s'ils viennent utilement enrichir la démarche de questionnement (sans toutefois s'y substituer).

² Cette démarche enclenche à ce titre le processus de formation professionnelle continuée tout au long de la vie.

Il comportera les **éléments incontournables** suivants :

Introduction

Celle-ci présentera le contexte du stage et les problématiques professionnelles qu'il soulève (plus particulièrement en lien avec les deux expériences soumises à l'analyse).

Partie 1 : Analyse réflexive d'une expérience de classe ou d'établissement, disciplinaire pour les enseignants

Il s'agit ici de décrire et analyser une **situation / un projet de classe disciplinaire** (PE / PLC / PLP), ou une **situation / un projet avec la classe** (CPE et Professeurs documentalistes) issu(e) notamment des travaux et réflexions **élaborés / interrogés dans le cadre des EC1-2 C** (Atelier Penser le continuum des didactiques), **EC3** (Professionnalisation par la recherche) et **EC 5** (Mise en situation professionnelle).

Le choix de cette situation, de ce projet, permettra de nourrir une réflexion sur

- les relations à l'œuvre entre contenus et objectifs d'enseignement (enseignants) ou contenus et objectifs éducatifs (CPE)

- le lien entre activité de l'enseignant / du CPE et activité des élèves.

Partie 2. Analyse réflexive d'une expérience de travail menée en équipe d'école ou d'établissement

Il s'agit de s'intégrer à un projet existant. Si nécessaire, d'en proposer un au cas où il n'en existe pas.

Par travail en équipe, il est possible de considérer des objectifs communs avec des **collègues** de l'établissement / école (projet éducatif d'établissement, de classe, projet interdisciplinaire,) ou des projets partagés avec des **partenaires éducatifs** (services sociaux ou de santé, périscolaire, culture, sport, ...).

Les réflexions et analyses collectives menées **dans le cadre des EC4 D** (Atelier Analyser sa participation à un projet), **EC3** (Professionnalisation par la recherche) **et EC5 C** (Penser et analyser les gestes professionnels de l'enseignant – CPE de la maternelle au lycée) nourriront les analyses individuelles.

Conclusion

D'un point de vue rétrospectif, en quoi l'année de formation a-t-elle permis une **évolution dans la perception du métier et des compétences associées**. D'un point de vue prospectif, quelles nouvelles perspectives de formation la réflexion a-t-elle permis d'ouvrir ? En quoi celles-ci sont-elles susceptibles de s'inscrire dans un continuum de formation tout au long de la vie, articulé au cursus initial ?

2. Aide à la réflexion et à l'écriture

Pour faciliter la mise en réflexion et l'écriture, un canevas d'analyse du type suivant pourra être retenu pour chaque partie du dossier, dans le respect du contrat pédagogique passé avec le référent de dossier :

1. Définition et contextualisation de l'expérience.

Il s'agit de préciser dans quelles circonstances et sous quelles formes (difficultés, réussites, opportunités, surprises, etc.) se sont présentées les observations qui ont retenu l'attention du fonctionnaire-stagiaire et pour lesquelles il a construit la situation / le projet. En quoi et de quoi sont-elles réellement significatives ? Ce premier temps d'analyse permet de préciser la nature, les enjeux et les dimensions de l'expérience vécue. Les observations peuvent être apparues de manière récurrente ou ponctuelle ; trouver leur place dans le cadre même de la classe ou à l'occasion de temps éducatifs hors-classe (CPE, notamment, sans exclusive) ; concerner des aspects spécifiques des programmes disciplinaires (sans oublier les domaines du socle) dans le cadre de l'analyse 1, s'inscrire dans des visées plus transversales dans le cadre de l'analyse 2 ; éclairer l'articulation des rôles et missions des différents acteurs du processus éducatif (CPE notamment, sans exclusive) ... Cela ménage en pratique une grande marge de choix. Il est toutefois impératif que l'analyse des expériences ainsi constituées inclue, d'une manière ou d'une autre, une réflexion sur l'impact de l'activité de l'enseignant / CPE et du cadre de travail qu'il contribue à instaurer, sur les apprentissages réalisés (ou non) par les élèves, y compris en terme de vie scolaire (CPE notamment).

2. Ressources mobilisées et options dégagées.

Quelles ont été les premières réactions et hypothèses spontanées ? Quelles ressources intellectuelles, humaines, technologiques... ont été sollicitées pour donner du sens aux situations rapportées ? Quels types de problèmes et/ou facteurs de réussite ont pu être identifiés, distingués ou, au contraire, conjugués ? Quels liens avec les pistes d'action

qui ont émergé ? Ce temps de réflexion n'hésitera pas à prendre appui sur les réflexions menées en collectif et sur les cadres de référence travaillés dans les différents modules de formation et plus spécifiquement en **EC3**.

3. Réponses apportées et appréciation de leurs effets.

Quelles modalités - en termes de stratégie déployée, qu'elle soit didactique, pédagogique et/ou plus généralement éducative - pour dépasser les obstacles ou tirer parti des leviers d'action repérés ? Quels apports du travail mené avec les collègues dans les ateliers **EC1-2 C et EC 4 D** ? Quels indices et indicateurs pertinents pour apprécier les effets observables ? A quel(s) niveau(x) ?

4. Bilan/analyse rétrospective.

Bilan réflexif relatif au parcours de construction de compétences professionnelles engagé. Cela implique de mettre ce parcours en regard du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation publié au Bulletin Officiel du 25 juillet 2013³. Quels registres (blocs) de compétences ont plus particulièrement été mis en jeu au travers des expériences rencontrées ? Quelles évolutions professionnelles ces expériences ont-elles permis de développer / renforcer ? Des liens peuvent-ils être établis entre les différents registres de compétences sollicités ? Le fonctionnaire-stagiaire est invité à prendre appui sur les échanges menés avec ses tuteurs terrain et ESPE et à mobiliser des éléments de son portfolio numérique, à des fins d'exemplification et de justification des éléments d'analyse réflexive proposés⁴. Ce sont toutefois bien des éléments d'analyse présentés sous forme rédigée et problématisée qui sont attendus, et non un simple répertoire d'items associés au référentiel de compétences.

3. Bibliographie et sitographie.

Pour les citations et références aux lectures d'appui, ainsi que pour les renvois à des supports pédagogiques et documents officiels, le fonctionnaire-stagiaire se reporte aux normes en vigueur (cf. notamment le document déposé sur l'ENT intitulé « fiche mémo bibliographie PE »).

4. Annexes.

Documents, outils et traces de réalisations professionnels (supports pédagogiques, productions d'élèves, éléments de description et d'analyse de situations, outils d'équipe...) faisant l'objet d'une **réelle** exploitation dans le développement et, à ce titre, dûment référencés dans le corps du dossier

5. Accompagnement du dossier

Pour les accompagner dans leur travail d'observation et de sélection de situations, ainsi que de conception, d'élaboration et de rédaction du dossier, les fonctionnaires-stagiaires inscrits en DU EEF bénéficient de 6 h d'enseignement dans le cadre d'un séminaire dédié à la méthodologie du dossier professionnel réflexif (**EC3 B** de l'UE « Exercice du métier ») et de 18h en auto formation (**EC3 C**).

La réalisation de ce dossier s'inscrit plus généralement au cœur du dispositif d'accompagnement professionnel et de **suiti individualisé** du dossier par un formateur référent ESPE avec lequel le fonctionnaire stagiaire échange régulièrement en lui proposant des **versions d'étape** selon un **calendrier contractualisé** qui comprendra a minima **3 phases**

- **novembre / décembre** : présentation écrite rapide (10 à 15 lignes) des problématiques choisies et des cadres de référence pour chacune des analyses et / ou échanges dans le cadre d'un RV en présentiel ;
- **janvier / février** : envoi ou présentation orale des premiers écrits de travail relatifs à l'une et / ou l'autre des deux analyses retenues
- **mars / début avril** : finalisation du dossier pour ultime relecture

³ <http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>.

⁴ Le stagiaire est plus généralement invité à référencer les compétences du référentiel mises en jeu tout au long du dossier.

6. Modalités pratiques

Les dossiers comprennent 30 à 40 pages (hors annexes). Ils sont **dactylographiés** sur **format A4** (21 x 29,7cm). Ils sont présentés par la **page de garde** ad hoc, normée et téléchargeable sur l'ENT du site de l'ESPE dans la rubrique « Informations pratiques et professionnelles à destination des étudiants et fonctionnaires-stagiaires ». Les pages (hors annexes) sont numérotées. La page de garde n'entre pas dans la pagination.

Il comprend une **table des matières** (non paginée) située avant l'introduction et un **résumé** d'un maximum de 3 000 caractères, espaces inclus, **en 4^e de couverture**

Les **normes** suivantes doivent être respectées :

Police : Times New Roman 12	Interligne : 1,5
Couleur : Noir, uniquement	Marges : 2,5 en haut et en bas ; 3 cm à gauche et 2,5 cm à droite

Notes : bas de page. **Attention** : le pied de page doit rester vierge en dehors de l'indication relative à la pagination.

Les dossiers devront être déposés sur le portfolio du stagiaire et **sur le moodle de l'ESPE** dans leur version numérique au plus tard **le 24 avril 2019 avant 16h** (délai de rigueur). Un accusé de réception sera délivré par la Direction des services informatiques. **2 exemplaires reliés** seront par ailleurs déposés aux services de scolarité des sites de formation concernés **pour la même date**.

7. Proposition d'éléments d'un barème indicatif pour l'évaluation dossier professionnel réflexif

<ul style="list-style-type: none">- appropriation et pertinence des appuis méthodologiques, scientifiques et professionnels (éléments de formation constitutifs de l'UE "Exercice du métier" du DU EEF mobilisés pour donner sens aux expériences et compétences convoquées et analysées /8- émergence d'une posture réflexive sur le parcours professionnel engagé notamment en lien avec la problématique de la continuité des apprentissages et le parcours de l'élève (dimension collective de l'année de formation) /8- méthodologie de composition et maîtrise de la langue française à des fins de communication /4	
Critères	Valorisation
Pertinence et justification du choix de la problématique de chaque analyse	Inscription du travail dans les dimensions professionnelles et institutionnelles, notamment interdégradés, exploitation de l'expérience personnelle
Connaissances et ressources mobilisées	La littérature professionnelle est majoritaire, la littérature scientifique est une plus-value
Méthodologie et démarche suivie pour éclairer la problématique de chaque analyse et présenter des éléments de réponse à la question	Apports des connaissances et ressources professionnelles, de l'expérience personnelle et des échanges entre pairs au sein de chaque analyse
Qualité de l'exploitation de ce travail à visées professionnalisantes	Inscription dans un cadre professionnel et institutionnel
Clarté et qualité de présentation du travail	Respect du cadrage et des normes syntaxiques et orthographiques